



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt septembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	33	Suffrages exprimés :	46
Absents :	22	- dont POUR :	46
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	8	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	Mme NALLET Christine
Mme ANGELETTI Frédérique	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	M. NOUVEAU Michel
M. BATOUX Philippe	Mme JEAN Amélie	Mme PAIGNON Laurence
M. BOREL Félix	M. KITAEFF Richard	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. LIBERATO Fabrice	M. RIVET Jean-Philippe
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme LION Christine	M. ROUSSET André
Mme CRESP Delphine	M. MASSIP Frédéric	M. SEBBAH Didier
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SINTES Patrick
M. DERRIVE Eric	M. MOUNIER Christian	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danièle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme DAUPHIN Mathilde	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice
Mme GIRARD Nicole	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUSTINESY Gérard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. SILVESTRE Claude	ayant donné pouvoir à M. SINTES Patrick
M. VOURET Eric	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine

Absents excusés :

M. JUNIK Pascal
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MILESI Véronique
Mme STELLA Aurore

Absents non-excusés :

Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

N° 2024-130

FINANCES – Budget annexe Assainissement Collectif : Mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l’instruction comptable M49 ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la délibération n°2022-54 du 07 avril 2022 portant approbation des autorisations de programme sur le budget annexe d’assainissement collectif ;
- Vu la délibération n°2023-61 portant approbation des autorisations de programme et crédits de paiement 2023 ;
- Vu la délibération n°2024-65 du 28 mars 2024 portant approbation des autorisations de programme et crédits de paiement ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 12 septembre 2024 ;
- Vu l’avis de la commission des finances du 12 septembre 2024.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la section d’investissement du budget peut mettre en œuvre des autorisations de programme pluriannuelles réparties par exercice budgétaire en crédits de paiement.

Cette procédure permet à une collectivité de ne pas faire supporter à son budget annuel l’intégralité d’une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l’exercice. Elle favorise ainsi la gestion pluriannuelle des investissements et permet d’améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les opérations d’investissement pouvant faire l’objet d’une procédure d’AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d’immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l’agglomération ou à des subventions versées à des tiers.

Le 07 avril 2022, le Conseil communautaire a approuvé deux autorisations de programme concernant la construction de deux stations d’épuration intercommunales.

Afin de tenir compte de l’exécution budgétaire, et compte tenu des avenants en plus-value signés sur ces deux opérations, il est proposé de mettre à nouveau à jour ces autorisations de programme en ajustant les Crédits de Paiements 2024 de + 100 000 € pour l’AP STEP Cavaillon – Les Taillades et + 30 000 € pour l’AP STEP Cabrières – Gordes – Les Beaumettes.

		2022	2023	2024	TOTAL
STEP CAVAILLON / LES TAILLADES	ETUDES	119 121,00 €	49 222,17 €	189 340,58	357 683,75 €
	TRAVAUX	1 195,00 €	1 457 702,43 €	1 861 226,12	3 320 123,55 €
	ACQUISITIONS FONCIERES	2 784,25 €	29 012,77 €	1 129,23	32 926,25 €
	TOTAL	123 100,25 €	1 535 937,37 €	2 051 695,93 €	3 710 733,55 €

		2021	2022	2023	2024	TOTAL
STEP GORDES / CABRIERES	ETUDES	9 774,76 €	32 334,48 €	70 516,20 €	40 851,92 €	153 477,36 €
	TRAVAUX		0,00 €	2 461 456,95 €	1 960 280,45 €	4 421 737,40 €
	TOTAL	9 774,76 €	32 334,48 €	2 531 973,15 €	2 001 132,37 €	4 575 214,76 €

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- VOTE la mise à jour des deux autorisations de programme décrites ci-dessus ;

- **VOTE** les crédits de paiement au budget primitif 2024 du budget annexe assainissement collectif, conformément aux deux tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Cavaillon, le 30 septembre 2024

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Elisabeth AMOROS

Gérard DAUDET



